

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 3 juillet 2018, à 19 heures, sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAFAYE Jean René, FRADIN François, BASMAISON Odile, SAINT-ANDRÉ Bernard, COGNET Vanessa, DIOT Claude, DIOT Henri, FRADIN Jacky, GRIMAUD Catherine, LE GUEN Delphine, MOULINOUX Laurent, MY André, POYET Marie-Claude

Excusée : LE GUEN Delphine (pouvoir à GRIMAUD Catherine), GIRÉ Frédéric (pouvoir à BASMAISON Odile)

1. RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019

Odile BASMAISON présente les principaux points abordés à la réunion du conseil d'école du 15 juin 2018.

Les enseignants à l'école en 2018/2019

Les deux enseignants sont maintenus dans leur poste : Madame BARTASSOT (Classe Maternelle/CP/CE2) et Monsieur PERRUCHE (CE1/CM1/CM2)

Effectifs de l'école

L'effectif total prévu est de 45 élèves. Il se répartit comme suit :

Classe Maternelle : PS(6) MS(1) GS(6), CP (4), CE2 (7) : 24 élèves

CE1 (7), CM1 (6), CM2 (8) : 21 élèves

Renouvellement de contrats aidés

Le maire rappelle au conseil municipal que deux personnels de l'école sont employées par la commune, dans le cadre de contrats aidés. Les contrats de ces personnels arrivent à échéance le 30 septembre 2018.

Le maire sollicite l'avis du conseil municipal pour les prolonger pour une nouvelle période de 12 mois dans le cadre des nouveaux contrats aidés PEC. Le conseil municipal se prononce favorablement.

Jeux pour la cour de l'école

Le maire fait un point sur l'achat des jeux pour la cour de l'école. Ils seront installés avant la prochaine rentrée scolaire.

2. PLANIFICATION INSTALLATION AGENCE POSTALE - MAIRIE

Après avoir fait un point sur l'état d'avancement des travaux d'aménagement du futur bâtiment Mairie - Agence Postale Communale, le conseil municipal fixe à la semaine du 17 au 21 septembre 2018 (semaine 38), l'emménagement des services municipaux dans les nouveaux locaux.

3. VOIRIE FORESTIERE

Le maire fait part de la demande de Monsieur et Madame Yvan AUBONNET, concernant la mise au gabarit des chemins forestiers de Pajeau à Montgilbert et de La Gièze à La

Croix du Mallot et appartenant à la commune de Ferrières-sur-Sichon. Monsieur et Madame Yvan AUBONNET s'engagent à prendre en charge les frais d'aménagement de ces chemins devant permettre de désenclaver des massifs forestiers d'accès difficile, du fait du relief et de la voirie existante trop étroite. L'aménagement de ces chemins forestiers faciliterait l'entretien du massif forestier et permettrait d'éviter la réalisation d'un élargissement du chemin d'accès actuel qui engendrerait des coûts financiers importants. Il est nécessaire d'établir une convention déterminant les modalités de création de ce chemin avec Monsieur et Madame Yvan AUBONNET. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention. Il est précisé que :

- son tracé et son utilisation devront respecter les normes environnementales en vigueur et en application sur la commune ;
- aucun dédommagement ne pourra être demandé à la commune pour la création de ce chemin ;
- l'emprise de la voie servant d'assiette à l'élargissement est une voie publique susceptible d'être utilisée par tout usager. Ainsi après les travaux, cette voie continuera à être affectée à l'usage du public ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'aménagement des chemins forestiers de Pajeau à Montgilbert et de La Croix du Mallot à La Gièze dans les conditions exposées ci-dessus.
- autorise le maire à signer la convention à intervenir avec Monsieur et Madame Yvan AUBONNET.

4. ENCAISSEMENT CHEQUES GROUPAMA

Le maire rend compte au conseil municipal du rendez-vous qu'il a eu avec M. FAULCONNIER, représentant GROUPAMA Assurances. Les contrats ont été réactualisés suite au transfert de l'assainissement à Vichy Communauté. Suite à cette négociation GROUPAMA a transmis un chèque de remboursement de prime d'un montant de 389,95 €. D'autre part un sinistre bris de glace a été déclaré, le montant du remboursement s'élève à 444,77 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à encaisser ces deux chèques.

5. AFFAIRES DIVERSES

- VOIRIE 2018

Le maire présente au conseil municipal les devis qu'il a fait établir pour la voirie communale. Ces devis concernent l'aménagement du carrefour de Cheval-Rigon et le renforcement des chemins des villages de Fournier, Le Pilard et du Moulin des Thons. Le montant total de ces devis s'élève à 27 463,50€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis présentés.

- PLUI DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

Le maire remet aux élus, pour information, le document de travail provisoire élaboré par le bureau d'études « Réalités ».

- ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE

Le conseil municipal décide l'acquisition d'un ordinateur portable.

- GYM EQUILIBRE

Marie Claude POYET explique au conseil municipal que l'atelier Gym Équilibre pour les seniors pourrait être reconduit pour une nouvelle année. Le Comité Départemental d'Education Physique et Gymnastique Volontaire de l'Allier proposerait un cours Gym'Équilibre le lundi à la salle des fêtes de Ferrières sur Sichon de 14h à 15h. La

reconduction des cours pourrait voir le jour moyennant une participation de la commune à hauteur de 200€. Le conseil municipal après en avoir délibéré répond favorablement à cette demande.

- RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Une réunion du conseil municipal est programmée pour le lundi 15 octobre 2018 à 19h afin d'avoir un échange avec Frédéric AGUILERA, Président de la communauté d'agglomération « Vichy Communauté ».

La séance est levée à 21h
Compte rendu vu par le Maire

Secrétaire de séance François FRADIN